

Marie-Louise ROCHEBILLARD

1860-1936

Pionnière du syndicalisme féminin à la CFTC



Une femme pionnière : elle crée les deux premiers syndicats féminins en France



Née près de Roanne et fille de notaire, Marie-Louise doit travailler dès 16 ans à cause de la ruine de sa famille.

En 1899, après avoir pris conseil auprès de la corporation des employés de la soierie Lyonnaise, syndicat ouvrier chrétien, **elle crée les deux premiers syndicats féminins en France** :

- le syndicat des dames employées de commerce
- le syndicat des ouvrières de l'aiguille Lyonnaise

et un peu plus tard :

- le syndicat des ouvrières de la soie

Un même idéal :

- défendre le travail des femmes et les intérêts des salariées
- participer à l'amélioration de la condition des femmes du peuple, par les femmes elles-mêmes.

Des buts identiques (statuts des 3 syndicats art 2) :

- Le progrès des adhérentes par la création de cours professionnels ;
- L'amélioration du sort des membres par la protection de leurs intérêts. ;
- La création d'offices de renseignement et de bureaux de placement pour satisfaire aux offres et aux demandes de travail ;
- L'organisation d'institutions de prévoyance et d'assistance.

Une femme d'action : avec son équipe, elle met en place...

des cours professionnels :

Ils sont répartis en 11 groupes divisés par quartiers et proposent des matières utiles pour celles qui travaillent :

- lecture, écriture et grammaire => pour comprendre le contrat de travail que l'on vous fait signer
- calcul => pour vérifier sa fiche de paie.
- comptabilité et sténographie => pour pouvoir évoluer professionnellement
- économie => pour comprendre les ressorts du système financier
- anglais et allemand => pour s'ouvrir sur le monde

... mais aussi l'histoire, le chant, le solfège...

A-t-on fait plus moderne à ce jour ?

... un mensuel féminin en 1901 :

Marie-Louise débute son premier éditorial par « *L'heure de la femme a sonné* ». À cette époque, une telle déclaration est véritablement novatrice, presque « révolutionnaire » mais Marie-Louise n'aimait pas ce terme, synonyme de changements qu'elle appelait de ses vœux, mais aussi de violence qu'elle rejetait.

... une première « mutuelle » :

Le syndicat met en place une « société de secours mutuels ». Cette première « mutuelle » permet aux adhérents l'accès « au médecin gratuit et au remboursement à 50% des remèdes » pour une cotisation minimale de 1,25 francs par mois et « en cas de maladie une indemnité journalière de 1 franc pour les trois premiers mois et de 0,50 franc pour les trois mois suivants est versée ».

... une section des apprenties :

Marie-Louise fonde une « section des apprenties ». Elle écrit en 1904 : « *Est-elle assez dédaignée cette question de l'apprentissage ? S'inquiète-t-on suffisamment du petit trottin de treize ans ou de la petite main à tout faire qui doit apprendre son métier ? Il faut s'organiser dans les syndicats pour le développement de l'apprentie et pour la surveillance de l'apprentissage. Les syndicats devraient avoir chacun leurs pupilles. C'est ce que nous tentons dans les nôtres. On peut entrer dans les syndicats à quinze ans révolus, mais on est pupille de treize à quinze ans.* »

Une femme engagée à la CFTC qu'elle rejoint en 1919 :

Lors de la création de la **CFTC** en 1919, les syndicats féminins créés par Marie-Louise ROCHEBILLARD furent membres fondateurs de la nouvelle confédération chrétienne. Ils resteront pendant plus d'un demi-siècle les rares syndicats gérés par des femmes. Rappelons que les femmes n'ont bénéficié du droit de vote qu'après la 2^{ème} guerre mondiale. Ces syndicats (syndicat des dames employées du commerce, syndicat des ouvrières de l'aiguille lyonnaise) étaient installés au 13 rue Saint-Catherine à Lyon. Une plaque a été déposée par la **CFTC**, le 5 mars 2008, à cette adresse, pour rendre hommage à cette pionnière du syndicalisme.



Aujourd'hui les valeurs qui furent les siennes : respect de la dignité de chaque personne, service du bien commun, importance de la formation pour être libre de ses choix professionnels, conscience d'une fraternité universelle entre les personnes, d'une exigence de justice pour tous et en particulier pour les plus fragiles, ainsi que le choix intangible de la solidarité restent les valeurs intrinsèques de la CFTC.

**Avec la CFTC,
la volonté de porter haut le droit des femmes
pour parvenir à une véritable égalité femme/homme.**